



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

Le Centre Hospitalier de VICHY

RECRUTE

PSYCHOLOGUE CLINICIEN (H/F)

CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Filière du sujet âgé

- 0,4 ETP CMP SA,
- 0,1 ETP HDJSA,
- 0,5 ETP Unité d'hospitalisation du sujet âgé.

1 POSTE A 100%

CDI ; MUTATION ; DETACHEMENT

Renseignements à prendre auprès de :

Virginie Ferrand
Cadre Supérieur de Santé
Pôle de Psychiatrie
Centre hospitalier de vichy
Poste : 04 70 97 29 91
virginie.ferrand@ch-vichy.fr

Candidatures à :

Centre Hospitalier de Vichy
Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales
BP. 2757
03207 VICHY CEDEX

Mail : françoise.peronneau@ch-vichy.fr

Documents à transmettre :

L'envoi d'un CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

Copie carte d'identité

Référence informatique n° : PCMPVE_PSYC_001

<https://www.ch-vichy.fr/>



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

FICHE DE POSTE

PSYCHOLOGUE CLINICIEN

CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Filière du sujet âgé

**0,4 ETP CMP SA, 0,1 ETP HDJSA, 0,5 Unité
d'hospitalisation du sujet âgé**



Année 2024

CENTRE HOSPITALIER JACQUES LACARIN
Service Formation - GPMC

FICHE DE POSTE

Référence informatique n° : PCMPVE_PSYC_001

Intitulé : **Psychologue clinicien CMP VE**

Métier : **Psychologue**

Affectation : **CMP VE**

Pôle : **Psychiatrie**

Diplôme ou niveau requis

DESS ou MASTER 2 de PSYCHOLOGIE

Positionnement dans l'organigramme

Autorités hiérarchiques :

N+1 : Directrice des Ressources Humaines

N+2 : Directeur d'établissement

Liaisons fonctionnelles :

Médecin responsable de l'UF

Cadre de santé de l'UF

Médecin chef de Pôle

Cadre supérieur de santé du Pôle

Directeur des Soins du Centre Hospitalier

Conditions d'exercices et particularités du poste

Psychologue à 0,5 ETP :

Conditions d'exercice définies dans *le Décret n°91- 129 du 31 janvier 1991* modifié, portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière.

L'exercice du psychologue s'inscrit dans le cadre du projet de Pôle, dans les projets définis dans le contrat de Pôle, dans le projet de Service et le projet de l'UF sur lesquelles il intervient, en fonction de sa qualification et du Code de déontologie de la société française de psychologie.

Le psychologue intervient sous la responsabilité du médecin en charge de l'UF, que le patient soit reçu ou non par un psychiatre du service.

Les missions du psychologue incluent la prise en charge des patients et un travail institutionnel avec les équipes pluridisciplinaires, dans le respect de la déontologie hospitalière et la dynamique institutionnelle.

Présentation du CMP

Les CMP sont des unités d'accueil et de coordination en milieu ouvert qui organisent des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires ainsi que des interventions à domicile. Le 1er contact est assuré par un infirmier qualifié. A l'issue de cet entretien, et selon les besoins de l'utilisateur, il sera orienté(e) vers le ou les professionnels compétents. Lieu de soins de proximité, accessible à tous dès 65 ans, les consultations en CMP sont gratuites, elles sont entièrement financées par la sécurité sociale

Missions principales du psychologue au sein du CMP SA

- Prise en charge individuelle ou collective des patients de la file active du CMP
- Recueil et analyse des besoins et/ou demande d'intervention
- Conduite d'entretiens individuels et collectifs (groupe de parole, soutien psychologique)
- Pratique de psychothérapies individuelles
- Réalisations de bilans psychologique
- Participation aux synthèses pluridisciplinaires concernant les patients
- Participation à la tenue du dossier-patient dans le respect de la confidentialité de la relation singulière qui existe entre le patient et le soignant
- Participation à des groupes de travail, de réflexion, de formation, avec les soignants et les partenaires sociaux
- Analyse des situations cliniques et/ou institutionnelles
- Mise à jour du dossier informatisé patient
- Cotation de son activité dans le PMSI
- Implication dans les entretiens annuels d'évaluation

Missions ponctuelles du psychologue

- Recherche en psychologie, enseignement et formation (publication, travaux personnels et/ ou collectifs)
- Encadrement et tutorat des stagiaires psychologues

Présentation du CMP SA

Localisation :

Le CMP-SA est localisé à Vichy : Site Canguilhem, 4 impasse Victoria. Tél 04 70 97 33 99

Horaires d'ouverture de la structure :
De 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Constitution de l'équipe :

- 1 Psychiatre : Consultations sur rendez-vous
- 2 Psychologues sur 0,5 ETP : Consultations sur rendez-vous
- 1 Assistant social : Sur rendez-vous
- 1 Cadre de santé
- 5 Infirmiers

Mission du service

Le CMP, pivot du dispositif de soins en psychiatrie, a pour mission de prendre en charge toute personne en état de souffrance psychique, au plus près de son lieu de vie et pour objectif de maintenir ou de réinsérer le patient dans son environnement, son entourage familial, social ou professionnel.

Il a un rôle de prévention, de traitement et de suivi de la population du secteur géographique Vichy-Ouest.

Missions principales du psychologue au sein du CMP

- Interventions auprès de l'équipe pluridisciplinaire du CMP
- Participation à des groupes de travail, de réflexion, avec les soignants du CMP
- Participation à des activités institutionnelles avec les soignants
- Participation aux réunions cliniques
- Participation au recueil et analyse des besoins et des demandes d'intervention psychologique
- Construction et mise en œuvre du dispositif d'intervention psychologique
- Bilans et évaluations psychologiques
- Participation aux synthèses pluridisciplinaires concernant les patients
- Participation à la tenue du dossier-patient dans le respect de la confidentialité de la relation singulière qui existe entre le patient et le psychologue
- Participation éventuelle aux groupes « culture psy »

Présentation de l'hôpital de jour du sujet âgée

Mission du Service :

L'Hôpital de Jour, d'une capacité de 10 places, fonctionnant du lundi au vendredi de 9h à 17 h, est un lieu de soins basé sur une approche psychodynamique, intégré à la vie de la cité et destiné à une population présentant des troubles psychiatriques.

Orienté vers le bilan, l'écoute et la prise en charge de la souffrance psychique, il se présente à la fois en alternative à une hospitalisation temps plein mais, il permet aussi un renforcement des possibilités de maintien à domicile.

Il a pour mission :

- Poser des diagnostics médicaux de polyopathologies
- De pratiquer des évaluations spécifiquement gérontologiques
- De conseiller la personne âgée et son entourage quant à son avenir
- D'évaluer et suivre des patients atteints de troubles cognitifs
- D'effectuer des bilans hospitaliers sans hospitalisation complète
- D'éviter une hospitalisation complète en urgence, en détectant les "états de crise", en "désamorçant" la crise ou le glissement vers la dépendance

Présentation de l'HDJSA

Localisation :

L'HDJSA-SA est localisé à Vichy : Site Canguilhem, 4 impasse Victoria. Tél 04 70 97 33 99

Horaires d'ouverture de la structure :
De 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

L'Hôpital de Jour de Géronto-Psychiatrie est situé au cœur de la cité vichyssoise, sur le site Canguilhem, rue BINTOT qui regroupe : le CMP VO, l'HJ de géronto-psychiatrie et l'Internat.

Constitution de l'équipe :

Psychiatre (2 demi-journées par semaine)
Psychologue (2 à demi-journées par semaine)
1 IPA
Assistante sociale (1 demi-journée par semaine)
Cadre de santé (temps partiel)
5 infirmières
14,8 ASHQ sur le pôle de psychiatrie

Missions principales du psychologue au sein du HDJ SA

- Prise en charge individuelle ou collective des patients
- Evaluer les fonctions cognitives en établissant des bilans neuropsychologiques
- Réaliser et animer des groupes de stimulation cognitive
- Mettre en place des programmes individuels de remédiation cognitive
- Recueil et analyse des besoins et/ou demande d'intervention
- Conduite d'entretiens individuels et collectifs (groupe de parole, soutien psychologique)
- Réalisations de bilans psychologique
- Participation aux synthèses pluridisciplinaires concernant les patients
- Participation à la tenue du dossier-patient dans le respect de la confidentialité de la relation singulière qui existe entre le patient et le soignant
- Participation à des groupes de travail, de réflexion, de formation, avec les soignants et les partenaires sociaux
- Analyse des situations cliniques et/ou institutionnelles
- Accompagner les sujets âgés et les familles dans une perspective psychoaffective et cognitive par rapport aux changements liés à la maladie. Aide aux aidants, groupe de parole
- Participer à l'information, la formation et la collaboration avec l'équipe soignante notamment par rapport aux problématiques en lien avec les activités de la vie quotidienne
- Contribuer via l'analyse et l'aménagement des rapports entre la personne accueillie, les professionnels et l'environnement, à la bonne articulation entre les différentes interventions
- Mise à jour du dossier informatisé patient
- Cotation de son activité dans le PMSI

Missions ponctuelles du psychologue

- Recherche en psychologie, enseignement et formation (publication, travaux personnels et/ ou collectifs)
- Encadrement et tutorat des stagiaires psychologues
- Contribue à l'élaboration du projet de soin
- Ils contribuent à la détermination, à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et curatives assurées par les établissements et collaborent à leurs projets thérapeutiques ou éducatifs tant sur le plan individuel **qu'institutionnel.**

Missions du service d'hospitalisation complète

Localisation :

Dans l'enceinte de l'hôpital, bat. 16

Capacité d'accueil : 25 lits dont 6 lits d'unité de soins intensifs

Constitution de l'équipe :

- 0.6 ETP médecin psychiatre
- 0.5 ETP médecin généraliste
- 0.5 ETP psychologue
- 1 cadre de santé
- 11 ETP IDE
- 11.3 ETP AS
- 1 ETP assistante sociale
- 1 ETP secrétaire
- 14,8 ASHQ mutualisées sur l'UPSA, l'unité VE, l'unité VO et le CPCO

➤ Mission du service d'hospitalisation complète

L'Unité de Psychiatrie du Sujet Agé est un service d'entrée, intersectoriel, du pôle de psychiatrie. Elle reçoit des patients en hospitalisation libre ou sous contrainte après avis du psychiatre aux urgences, sur demande des médecins du secteur, des médecins du CHV ou médecins traitants. Les hospitalisations relevant de la loi du 27 juin 1990 et du 5 juillet 2011 sont faites dans le strict respect des règles établies par la loi.

C'est un lieu de soin, de prévention et de diagnostic répondant aux besoins de santé mentale de la population adulte de plus de 65 ans.

Son fonctionnement quotidien repose sur le travail concerté d'une équipe pluridisciplinaire comprenant psychiatres, psychologue, cadre, infirmiers, aide soignants et assistante sociale.

L'unité travaille en concertation et collaboration avec les autres structures du pôle de psychiatrie afin d'assurer une continuité de la prise en charge des patients quand cela est nécessaire, notamment par la poursuite d'une hospitalisation séquentielle à l'Hôpital de

Jour ou un suivi ambulatoire à partir du CMP

Missions principales du psychologue au sein de l'UPSA

- Fonctions cliniques et thérapeutiques : mener des observations, des entretiens cliniques à visée évaluative (analyse de la demande, contribution au diagnostic psychopathologiques et/ou neuropsychologiques)
- Proposer des psychothérapies individuelles et /ou partenariats thérapeutiques avec l'entourage
- Concevoir et animer à des groupes de travail, de réflexion, avec les soignants de l'unité
- Participation à des activités institutionnelles avec les soignants
- Participation au recueil et analyse des besoins et des demandes d'intervention psychologique
- Construction et mise en œuvre du dispositif d'intervention psychologique
- Bilans et évaluations psychologiques
- Participation aux synthèses pluridisciplinaires concernant les patients
- Participation à la tenue du dossier-patient dans le respect de la confidentialité de la relation singulière qui existe entre le patient et le psychologue
- S'inscrire dans le processus de formation pour acquérir, améliorer et enrichir ses connaissances cliniques et techniques de soins.

Compétences et profil requis

Savoir faire

- Contribuer au diagnostic clinique et à la prise en charge pluridisciplinaire
- Adapter sa pratique professionnelle aux situations rencontrées
- Maîtriser les psychothérapies brèves
- Connaître les prises en charge du psychotrauma (EMDR, ICV...)
- Formaliser et transmettre son savoir professionnel
- Maîtriser l'outil informatique
- Appliquer les protocoles et procédures institutionnelles

Savoir être

- Autonomie d'exercice et choix des modes d'intervention
- Actualisation permanente des connaissances
- Travail en équipe pluridisciplinaire

Connaissances

- Compétences en psychologie cliniques et psychopathologie de l'adulte
- Connaissances en psychotraumatologie
- Psychothérapies brèves
- Expérience antérieure souhaitée en dans la pratique de psychothérapies brèves
- Analyse de pratiques professionnelles